



## qui hérite apres un jugement d'abandon d'enfants

Par **stblaise**, le **01/07/2012 à 18:18**

Bonjour,

Ma question est sur un problème sur un futur héritage voici quelques explications pour bien comprendre la situation

J'ai ma belle mère qui à eu 5 enfants dont 4 d'un premier mariage.

Deux sont décédé ressèment

Avec sont deuxième mari elle a eu une fille qui était mon épouse elle est décédé il y a 11 ans

Nous avons eu un enfant un garçon de 16 ans

En 1964 il y a eu un jugement du tribunal sans doute de Mortagne comme quoi elle avait abandonnée ses 4 premier enfants.

Ses enfants ont refusé de la voir et de s'occupés de leurs mères quand elle a du rentrée en maison de retraite refus d'aider financièrement.( enfants que je ne connais pas)

Ma belle mère a fait une lettre (testament) pour désigné mon fils et ses enfants encore vivants comme héritiers.

Ma belle mère a une vielle maison dans la Mayenne à restauré et sans grande valeur

Ma question est donc la suivante les enfants sont t'il en droit de réclamé la maison au vue du jugement et vue qu'il non pas aider financièrement pour la maison de retraite.

Mon fils peut-il être le seul héritier et moi également vue je les héberger plusieurs années cher moi sa maison n'étant pas habitable l'hiver et elle ma désigné comme homme de confiance pour s'occupés de ses papiers.

PS : en plus la maison ne peut être vendue car elle ne possède pas de fosse septique.

Merci de votre réponse

Mr J P BERNARD